

TAUX APPLICABLES 2019

Action Clé 1- Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

SECTEUR ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

SECTEUR ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

FRAIS DE VOYAGE

Les frais de voyage sont destinés à couvrir les frais de déplacement depuis le lieu de résidence des participants jusqu'au lieu de l'activité de mobilité.

Ils sont calculés en fonction de tranches kilométriques selon le barème suivant :

Distance de voyage	Montant par participant
Entre 10 et 99 Km	20€ par participant
Entre 100 et 499 Km	180€ par participant
Entre 500 et 1999 Km	275€ par participant
Entre 2000 et 2999 Km	360€ par participant
Entre 3000 et 3999 Km	530€ par participant
Entre 4000 Km et 7999 Km	820€ par participant
De 8000 Km ou plus	1500€ par participant

Un calculateur de distance fourni par la Commission européenne est à votre disposition pour définir la tranche kilométrique applicable. **Vous avez l'obligation d'utiliser ce calculateur.**

<http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator>

Remarque : le calcul des distances s'entend au sens de la distance à vol d'oiseau entre ville de départ (A) et ville d'arrivée (B) des mobilités. **Seul l'aller est pris en compte** dans le calcul de la distance. **Néanmoins, le montant affiché tient compte de l'aller et du retour.**

Les solutions les plus économiques au niveau des frais de voyage sont à envisager. Il vous reviendra de justifier que vous faites le choix le plus économique dans votre candidature au niveau du financement sollicité.

SOUTIEN INDIVIDUEL POUR LES PERSONNELS

Le soutien individuel correspond aux coûts directement liés au séjour des participants pendant l'activité de mobilité du personnel (ex : *hébergement, restauration, transport sur place*). Il s'agit des **frais de séjour**.

Dans le cadre des activités de longue durée (ErasmusPro), les coûts liés au séjour de participant à une visite de planification préalable sont identiques.

Pays de destination Taux 2019 applicables	Mobilité du personnel – Taux journalier	
	1 à 14 jours	15 à 60 jours
Norvège, Danemark, Luxembourg, Royaume-Uni, Islande, Suède, Irlande, Finlande, Liechtenstein	119 EUR	83 EUR
Pays-Bas, Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Chypre, Grèce, Malte, Portugal	106 EUR	74 EUR
Slovénie, Estonie, Lettonie, Croatie, Slovaquie, République Tchèque, Lituanie, Turquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, Macédoine, Serbie	92 EUR	64 EUR

Il peut être demandé, si nécessaire, un jour de voyage avant l'activité et un jour de voyage après l'activité.

Dans le cadre d'une **VISITE DE PLANIFICATION PREALABLE (VPP)**, les coûts liés au séjour du personnel participant sont les mêmes que celles applicables pour les activités de mobilité du personnel. Les critères d'admissibilité suivants doivent être respectés:

- Durée: 3 jours ouvrables maximum, hors jours de voyage;
- 1 participant par VPP;
- 1 VPP par organisation d'accueil.

SOUTIEN INDIVIDUEL POUR LES APPRENANTS

Le soutien individuel correspond aux coûts directement liés au séjour des participants, ainsi que des personnes les accompagnant (pour les personnes en situation de handicap), pendant l'activité de mobilité. (ex : *hébergement, restauration, transport sur place*). Il s'agit des **frais de séjour**.

Pays de destination Taux 2019 applicables	Mobilité des apprenants Taux journalier	
	1 à 14 jours	15 à 360 jours
Norvège, Danemark, Luxembourg, Royaume-Uni, Islande, Suède, Irlande, Finlande, Liechtenstein	41 EUR	30 EUR
Pays-Bas, Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Chypre, Grèce, Malte, Portugal	35 EUR	26 EUR
Slovénie, Estonie, Lettonie, Croatie, Slovaquie, République Tchèque, Lituanie, Turquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, Macédoine, Serbie	30 EUR	22 EUR

SOUTIEN ORGANISATIONNEL

Le soutien organisationnel correspond aux frais d'organisation de la mobilité destinés à couvrir les coûts liés à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi des activités de mobilité dans le cadre du projet.

Ils sont calculés en fonction du nombre de mobilités éligibles dans le projet.

Nota bene: aucun frais d'organisation n'est accordé à une mobilité accompagnateur.

Nombre de participants	Montant par participant
De 1 à 100 participants	350€ par participant
Au-delà de 100 participants	200€ par participant additionnel

SOUTIEN LINGUISTIQUE

Le soutien linguistique ne concerne que les **mobilités d'apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels** d'une durée supérieure ou égale à **19 jours d'activité à l'étranger (hors jours de voyage)**. Si le candidat souhaite financer un soutien linguistique pour des mobilités d'apprenants d'une durée inférieure à 19 jours, il devra utiliser ses fonds propres/co-financements ou les frais d'organisation de la mobilité.

Le soutien linguistique correspond aux coûts afférents au soutien offert aux participants — avant leur départ ou pendant l'activité — afin d'améliorer leur connaissance de la langue qu'ils utiliseront pour étudier ou recevoir une formation pendant leur activité.

Remarque : aucun soutien linguistique ne pourra être attribué par l'Agence pour une mobilité de personnel ou accompagnateur.

En fonction des situations, le soutien linguistique peut potentiellement prendre différentes formes : accès à la plateforme OLS et/ou forfait de 150€.

SOUTIEN AUX BESOINS SPECIFIQUES

Les frais de **besoins spécifiques** correspondent aux coûts additionnels concernant directement les participants en situation de **handicap** et les personnes qui les accompagnent (y compris les frais de voyage et de subsistance, s'ils sont justifiés et si une subvention n'est pas demandée pour ces participants par l'intermédiaire des catégories budgétaires « voyage » et « soutien individuel ») » (cf. *Guide du programme Erasmus+ 2019*)

Nota bene : le handicap de la personne ayant des besoins spécifiques peut être :

- Mental (intellectuel, cognitif, d'apprentissage) ;
- Physique ;
- Sensoriel ;
- Autres.

La demande doit être **justifiée et motivée** dans le formulaire de candidature. **Des factures ou devis sont souhaités.**

COÛTS EXCEPTIONNELS

Les coûts exceptionnels peuvent concerner :

- A- les frais de voyage élevés des participants, sous réserve que les barèmes tranches kilométriques proposés ne couvrent pas au moins 70% des frais de voyage réels. Le cas échéant, la prise en charge par l'Agence peut se faire à hauteur de 80% maximum des frais réels éligibles. **La demande doit être motivée dans le formulaire de candidature** (partie « commentaire additionnel » au niveau du budget), **et il est fortement recommandé de fournir des justificatifs /devis prouvant ou attestant le dépassement.**
- B- les frais liés à la fourniture d'une **garantie financière** pour les établissements susceptibles d'y être soumis, et ayant anticipé cela dans le cadre du formulaire de candidature (financement à hauteur de 75% des coûts éligibles maximum). **La demande doit être motivée dans le formulaire de candidature** (partie « commentaire additionnel » au niveau du budget).
- C- les projets de mobilité **dans le domaine de l'EFP pour des apprenants défavorisés** (Cf. *Guide du Programme Erasmus + 2019*). **La demande d'aide financière doit être motivée dans le formulaire de candidature** (partie « commentaire additionnel » au niveau du budget).
- Situations pouvant correspondre à la définition des « apprenants défavorisés » :**
- Difficultés pédagogiques (jeunes avec des difficultés d'apprentissage, cas de décrochage scolaire...)
 - Obstacles économiques (bas revenu, jeunes au chômage depuis longtemps...)
 - Différences culturelles (immigrés ou réfugiés ou descendants de familles immigrées ou réfugiées, personnes appartenant à des minorités ethniques...)
 - Problèmes de santé (personnes avec des problèmes chroniques de santé, personnes gravement malades...)
 - Obstacles sociaux (personnes faisant face à des discriminations sur la base du genre, l'ethnie, la religion...)

Les demandes de financement formulées sur cette ligne budgétaire pourront être réduites, refusées ou accordées si elles ne sont pas suffisamment précises ou n'entrent pas dans le cadre prévu. Nous vous invitons vivement à consulter les formulaires commentés et le guide budgétaire et technique prévu à cet effet sur Pénélope+.

La demande d'aide financière visant à couvrir des besoins spécifiques et des coûts exceptionnels **doit être motivée dans le formulaire de demande.**